

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement  
de Saverne

Nombre de  
Conseillers élus  
15

Conseillers en  
fonction  
13

Conseillers présents  
12

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE  
de  
**H A E G E N**  
Arrondissement de SAVERNE



67700

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 31 mars 2025

Procuration

0

Début de la séance à 20h12.

Sous la présidence de Madame OBERLÉ Marie-Pierre.

**Étaient présents :**

M. REYDEL Patrick, M. SUSS Rémi, Mme KOEHLER Nadine, Mme BADER Marie-France, M. DRENSS Michel, Mme FRIEDRICH Emmanuelle, M. KIEFFER Yannick, M. LE MOING Franck, M. MORGENTHALER Jean-Paul, Mme RAUCH-OHL Hélène, M. SCHALL Loïc.

**Absents excusés :** /

**Absents non excusés :** Mme SECULA Angie.

**Le Conseil a été convoqué le 19 mars 2025.**

**Ordre du jour :**

**2025-06** Désignation d'un(e) secrétaire de séance

**2025-07** Approbation du PV du conseil municipal du 3 février 2025

**2025-08** Adoption du Compte Financier Unique 2024

**2025-09** Affectation du résultat de l'exercice 2024

**2025-10** Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025

**2025-11** Vote du budget primitif 2025

**Divers et informations**

## Information sur l'état récapitulatif mensuel des indemnités perçues par les élus

FONCTION	NOM	PRENOM	MONTANT Mensuel brut
MAIRE	OBERLÉ	Marie-Pierre	1656,54 €
1 er ADJOINT	REYDEL	Patrick	439,83 €
2ème ADJOINT	SUSS	Rémi	439,83 € + 48,50 € (SIVU)
3ème ADJOINTE	KOEHLER	Nadine	439,83 €

### 2025-06 DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉSIGNE M. SUSS Rémi**, comme secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour : à l'unanimité

Contre : /

Abstention(s) : /

### 2025-07 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2025

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 3 février 2025.

Pour : 10

Contre : /

Abstention(s) : 2

### 2025-08 ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

En référence aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2024 de la Commune. Il s'agit de statuer sur les comptes de la Commune retraçant l'exécution du budget 2024.

Madame le Maire quitte la salle pendant le vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme KOEHLER Nadine, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge des Finances, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Haegen synthétisé comme suit :

ÉLÉMENTS FINANCIERS	BUDGET PRINCIPAL DE HAEGEN
---------------------	----------------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2024	377 944,65 €
Recettes 2024	461 891,70 €
Résultat de fonctionnement 2024	83 947,05 €
Excédent de fonctionnement reporté sur 2024	605 816,59 €
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>689 763,64 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2024	130 734,89 €
Recettes 2024	38 788,59 €
Résultat d'investissement 2024	-91 946,30 €
Report déficit d'investissement N-1	-15 853,63 €
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-107 799,93 €</b>

<b>RÉSULTAT GENERAL</b>	<b>581 963,71 €</b>
-------------------------	---------------------

Madame le Maire rentre en séance après le vote.

**Pour** : à l'unanimité

**Contre** : /

**Abstention(s)** : /

#### 2025-09 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre OBERLÉ, Maire, après avoir entendu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le Compte Financier Unique présente un solde d'investissement déficitaire à hauteur de 107 799,93 € et un résultat excédentaire de fonctionnement de 689 763,64 €, il convient d'affecter 107 799,93 € au compte 1068 et de reporter l'excédent de fonctionnement restant de 581 963,71 € au compte 002. Madame le Maire propose donc d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068	107 799,93 €
Compte 002	581 963,71 €

**Pour** : à l'unanimité

**Contre** : /

**Abstention(s)** : /

## 2025-10 VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2025

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Par délibération du 18 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

Taxe foncière bâtie TFB	24,48 %
Taxe foncière non bâtie TFNB	68,53 %
Taxe d'habitation TH	11,28 %

Bien que la revalorisation des taux de fiscalité directe locale permettrait d'augmenter les recettes fiscales de la commune, Madame le Maire propose de ne pas les augmenter afin de ne pas alourdir la charge fiscale des contribuables.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'approuver cette proposition.

**Pour** : à l'unanimité

**Contre** : /

**Abstention(s)** : /

## 2025-11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif communal de l'an 2025.

Le Conseil Municipal délibérant sur les propositions du Maire, vote le budget primitif se résumant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	991 799,71 €
Recettes	409 836,00 €
Excédent reporté	581 963,71 €
Total recettes	991 799,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	590 763,71 €
Déficit cumulé	107 799,93 €
Total des dépenses	698 563,64 €
Recettes	698 563,64 €
Total des recettes	698 563,64 €

**Budget en équilibre.**

**Pour** : à l'unanimité

**Contre** : /

**Abstention(s)** : /

## DIVERS ET INFORMATIONS

- ✓ Cette année, le vote des subventions accordées par la Commune aux différentes associations se tiendra lors d'un prochain conseil municipal. Nous sommes toujours dans l'attente du retour complet des demandes.
- ✓ M. KIEFFER Yannick, coordonnateur communal lors du recensement de la population 2025 fait un résumé de cette démarche. Nous nous félicitons que le taux de réponses au recensement ait atteint 97,6%. Aussi, le nombre d'habitants de la commune dépasse désormais 700 administrés. Nous remercions encore M. KIEFFER ainsi que les deux agents recenseurs pour le temps accordé à la Commune lors de ce recensement.
- ✓ Fin de la séance à 21h20.

Compte-rendu certifié conforme,  
Haegen, le 31 mars 2025.

Le secrétaire de séance,  
Rémi SUSS



Le Maire,  
Marie-Pierre OBERLÉ

